



Concertation entre les organisations syndicales,
les organisations représentatives des parents et associations de parents et les organes de
représentation des élèves.

Positions communes concernant les **conditions de réussite**

Contexte :

- Un nombre réduit de classes est concerné par la reprise ;
- Au sein de ces classes, on sait que certains élèves ne se présenteront pas ;
- La reprise est réduite à 1 jour ou 2 maximum par semaine ;
- Il faudra donner la priorité à la reconstruction du lien et accorder le temps et les moyens qu'il faut aux risques psycho-sociaux des élèves et des membres du personnel ;
- Les recours introduits par les parents ou les élèves contre des décisions perçues comme pénalisantes seront quasi systématiques
- Le contexte actuel particulièrement anxiogène ne permet pas l'acquisition de nouvelles matières

Positions de consensus :

1. Les décisions prises par le gouvernement devraient avoir un caractère contraignant afin d'éviter des dérives que l'on a pu déjà constater. Le fait que certaines directions /PO affirment que les directives des circulaires n'ont pas force de loi nous inquiète.
2. **Pour toutes les années, sauf** les années terminales certifiantes (6^e et 7^e), y compris les années visées par la note de bas de la page 7 de la circulaire 7550
Au cas où le Conseil de classe estime qu'un élève ne pourrait pas passer avec bénéfice dans l'année supérieure, il devrait pouvoir présenter à l'élève et aux parents ses conclusions documentées selon des modalités précises à définir et leur laisser le choix. Ceci permettrait en outre d'éviter les recours. Concrètement, les AOC et AOB seraient remplacées par des recommandations motivées, concernant notamment une orientation positive, chaque fois que c'est utile. Autrement dit, le mode de fonctionnement en vigueur dans l'enseignement primaire devrait être appliqué à toutes les années visées ici.

Le CEB et le CE1D devraient être délivrés automatiquement.

Dans ce contexte, les travaux de vacances et session de rattrapage sont inutiles et n'apporteraient aucune plus-value.

Le refus de réinscription doit être interdit

3. **Pour les années terminales certifiantes** (6^e et 7^e), y compris les années visées par la note de bas de la page 7 de la circulaire 7550

Pour limiter les risques sanitaires et favoriser la réussite du plus grand nombre d'élèves en concentrant les efforts et ressources sur les élèves qui ne peuvent pas être considérés en situation de réussite, les équipes / jurys de qualification / conseils de classe en « pré-délibération » avant le retour des élèves :

- décident quels élèves ont acquis suffisamment les apprentissages « incontournables » (et dans les cours de leur OBG, notamment les gestes de sécurité), les compétences et la capacité à apprendre pour pouvoir obtenir d'emblée le certificat de qualification, le CE6P ou

le CESS et le certificat de gestion le cas échéant, compte-tenu des circonstances particulières liées à la crise sanitaire du Covid-19. Ces élèves ne doivent pas revenir.

- déterminent et priorisent les apprentissages « incontournables » (notamment les gestes de sécurité) à acquérir par les autres élèves ;
- déterminent le nombre d'élèves par groupe et un horaire pour chaque groupe ;
- prévoient un plan de travail individualisé pour permettre à ces élèves d'atteindre l'objectif fixé ;
- communiquent clairement ce plan de travail à ces élèves.

Dans les cas d'échec sur base d'un maximum d'éléments objectifs, il faut pouvoir envisager de reporter la qualification sur le premier trimestre de l'année scolaire 2020-2021, sur base du timing de la C3D (durée adaptée en fonction des apprentissages à rattraper). Il est bien évident que ces choix doivent être exceptionnels.

4. Dans tous les cas, l'année prochaine va nécessiter des moyens particuliers pour gérer la reprise et favoriser une transition juste. Nous demandons donc des garanties de moyens NTPP pour faire face à ces enjeux. Les nouveaux enseignants diplômés de cette année devraient pouvoir compléter les stages non réalisés cette année en apportant un soutien supplémentaire dans les conditions habituelles d'engagement.

Roland LAHAYE Joseph THONON Joan LISMONT Masanka TSHIMANGA Marc MANSIS
CSC-Enseignement CGSP-Enseignement SEL-SETCa SLFP-Enseignement CGSLB-Appel

Bernard HUBIEN Véronique DETHIER, Joëlle LACROIX Logan VERHOEVEN
UFAPEC FAPEO CEF